UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Date de mise en ligne : vendredi 11 mars 2022

2 réunions d'information et d'échange sont prévues le mardi 15 Mars 2022 à la Communauté de Communes du Haut Poitou :

- 12h30 / 13h30 au siège de la ComCom à Neuville
- 14h00 / 16h00 à Mirebeau

L'information syndicale est un droit.

Votre employeur est tenu de vous accorder une autorisation d'absence (3h/trimestre).

Vous devez présenter votre demande au minimum 3 jours avant la date de votre participation (en téléchargement ICI).

Copyright © UNSA Territoriaux 86